

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1395 - 11 mai 1989 - 2 F

### D 1395 BRÉSIL: LE MINISTRE DES ARMÉES ET LES INDIENS

La question indienne au Brésil demeure un sujet chaud, en dépit du nombre extrêmement faible de la population sylvicole estimée à environ 200.000 personnes. Lors des débats pour la nouvelle Constitution, en 1987, les Indiens avaient été l'occasion d'une violente polémique déclenchée par les milieux d'affaires contre les associations religieuses de défense des Indiens (cf. DIAL D 1235 et 1251). La Constitution adoptée en 1988 consacrait les droits traditionnels des groupes indigènes (cf. DIAL D 1327).

Le 19 avril 1989, journée nationale de l'Indien, le ministre des armées faisait devant une commission de la Chambre des députés à Brasília, des déclarations vulgaires sur les cultures indiennes. Le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) a aussitôt répliqué par le communiqué ci-dessous pour protester contre les opinions du général-ministre. Pour situer l'incident dans le contexte géographique et politique du Brésil, il faut rappeler qu'au titre de la sécurité des frontières, le gouvernement brésilien met en place aux confins de l'Amazonie et en bordure des pays riverains un vaste projet d'implantation de postes militaires. A ce titre l'armée procède à des déplacements de tribus indiennes.

Note DIAL

### NOTE OFFICIELLE DU CONSEIL INDIGÉNISTE MISSIONNAIRE À PROPOS DES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DES ARMÉES

Hier 19 avril, journée de l'Indien, le général Leonidas Pires Gonçalves a affirmé à la commission des relations extérieures de la Chambre des députés que *"les cultures indiennes sont très inférieures"* et que donc *"elles ne sont pas à respecter"*. Il a également déclaré qu'il *"verrait d'un bon oeil"* leur intégration au pays *"en faisant d'eux des Brésiliens"*. Par la suite, le général a déclaré aux journalistes que retirer les chercheurs d'or des terres des Yanomani *"est impossible"*.

Ces affirmations sont graves, compte tenu de la fonction de celui qui les a faites et pas seulement de sa qualité. C'est pourquoi le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) est dans l'obligation de déclarer publiquement ce qui suit:

1. Il est regrettable et honteux que le ministre des armées émette publiquement des opinions aussi préjudiciables qui résonnent comme un encouragement clair à la violence contre les nations indiennes. En plus du préjugé, le ministre fait preuve d'une ignorance complète sur le sujet, inacceptable chez une personne d'un tel rang.

2. Il faut rappeler que c'est la Constitution qui garantit la reconnaissance, le respect et la protection des cultures indiennes, en interdisant toute initiative officielle tendant à l'intégration forcée des Indiens. Il appartient au gouvernement et au ministre des armées de se soumettre à la loi fondamentale du pays, en s'abstenant de commentaires qui favorisent le non respect des normes constitutionnelles.

3. S'il est aujourd'hui difficile de faire partir les chercheurs d'or qui envahissent le territoire des Yanomani, cela tient à l'omission à répétition du gouvernement qui n'a pas pris les mesures appropriées auparavant. Le ministre ne peut aujourd'hui alléguer la complexité causée par le gouvernement dont il fait partie, par manière de se dispenser de l'accomplissement des dispositions constitutionnelles et légales. Par ailleurs on note une évidente contradiction entre les paroles du ministre des armées et celles du président Sarney, lequel a promis le même jour à Davi Kopenawa, Yanomani, le retrait des chercheurs d'or.

4. Le CIMI n'entend pas réduire le ministre des armées à ces seules déclarations sur le sujet. Il espère qu'elles sont l'expression d'une mauvaise inspiration et que, quelles que soient ses opinions personnelles, le ministre est disposé à respecter et à faire respecter la Constitution de la République.

Brasília, le 20 avril 1989

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)